

COMPTE RENDU

SUR

L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNÉE 1893

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1^{er} mars 1885, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1893.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 31 mars 1886, et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 36 de celle-ci, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police ;
- 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3^o Département de l'Intérieur ;
- 4^o Département de l'Agriculture et du Commerce ;
- 5^o Département Militaire ;
- 6^o Département des Travaux publics ;
- 7^o Département des Finances.

La partie concernant le Département de Justice et Police est précédée d'un aperçu sur la législation générale, du rapport du Tribunal cantonal et des rapports des greffiers centraux des Conseils de Prud'hommes de Lausanne et de Payerne.

DEUXIÈME PARTIE

INSTRUCTION SUPÉRIEURE

UNIVERSITÉ

L'an dernier, nous signalions déjà le fait que le nombre des étudiants tendait à s'accroître. Aujourd'hui, nous pouvons constater de nouveau qu'à ce point de vue, nous persistons dans la voie du progrès. Ainsi que cela a été le cas dès le début, et comme on pouvait s'y attendre, c'est à nos confédérés, à l'étranger, et non à notre canton lui-même qu'est due surtout cette augmentation. C'est là une circonstance dont nous ne pensons pas devoir nous attrister outre mesure. Notre institution existe sans doute en premier lieu en vue de notre pays, les développements qu'elle a reçus n'ont eu d'autre but que de favoriser la culture des enfants

de la patrie vaudoise, mais nous ne saurions nous dissimuler qu'il est dans l'intérêt même de celle-ci que les études supérieures n'attirent pas des jeunes gens en nombre tel que des forces précieuses soient, de ce fait, détournées d'un emploi qui pourrait être plus utile et plus légitime.

Les Universités étrangères avec lesquelles nous sommes entrés en relations d'échange pour des publications ont continué à nous envoyer les thèses, les dissertations qui paraissent annuellement dans leur milieu en nombre considérable.

Les rapports avec l'étranger ont été marqués par la part directe que l'Université a prise soit à la célébration du troisième centenaire de l'entrée en fonctions de Galilée comme professeur à l'Université de Padoue, soit à celle du 70^e anniversaire de M. Pasteur, à Paris. Conviée à se faire représenter, en décembre 1892, aux fêtes de Padoue, l'Université a chargé son Recteur, M. le professeur Favey, de cette mission. Elle a tenu à témoigner à la Faculté de médecine de Paris de sa bonne confraternité, et à payer avec le monde savant dans son entier son tribut de sincère admiration au célèbre Pasteur. M. le professeur de Cérenville, doyen de notre Faculté de médecine ayant été empêché, au dernier moment, de partir pour Paris, il a été suppléé par M. le professeur Marc Dufour, qui, dans la solennité du 27 décembre 1892, a remis au héros du jour la modeste adresse de notre Université. Nous n'omettrons pas de dire combien nous avons été agréablement surpris en recevant, au printemps dernier, la nouvelle que M. A. Folloppe, d'Escalles Alix, (Seine inf^{re}), qui avait passé autrefois de longs mois à Lausanne, léguait à l'Académie un titre de rente annuelle de 100 fr., qu'il destinait, par son testament, à un prix de poésie française. Nous ne doutons pas que notre

Faculté des lettres n'ait quelquefois l'occasion de décerner ce prix, et nous ne pouvons qu'éprouver une réelle gratitude envers ce donateur inconnu de nous.

Plus pres de Lausanne, l'Université n'a pas été davantage oubliée ; M. Sylvius Chavannes a eu l'heureuse pensée de lui léguer l'original du buste de son grand-père, Daniel-Alexandre Chavannes, par le sculpteur Clesinger, puis la table à écrire du général Alexandre-César de la Harpe.

L'Université n'a eu à déplorer la mort d'aucun des membres de son corps enseignant, durant l'année 1892-1893. Mais elle a dû effacer deux noms de la liste de ses professeurs honoraires, celui de M. Louis Dufour, qu'une maladie incurable avait, depuis de longues années, forcé d'abandonner son enseignement si apprécié de la « physique », puis celui de M. le conseiller fédéral Louis Ruchonnet, que nous étions fiers de compter, en quelque façon, comme un des membres de notre corps enseignant supérieur. — Nous ne devons pas non plus passer sous silence le décès de M. Louis Favrat, ce savant modeste, regretté de plus d'un. Il ne faisait pas partie de l'Université, mais l'enseignement de la « botanique » lui avait été, dans une certaine mesure, confié pendant quelques années en qualité de professeur extraordinaire et il avait été plus spécialement chargé de diriger ses élèves dans les excursions.

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. Léon Walras forcé, par des raisons de santé, de quitter l'enseignement. Avec ses remerciements pour les services rendus, le Conseil d'Etat a conféré à M. Walras le titre de professeur honoraire.



§ I. Corps enseignant.

A l'ouverture des cours, le corps enseignant pour l'année 1892-1893 était composé de 27 professeurs ordinaires, de 27 professeurs extraordinaires et de 13 privat-docents et lecteurs.

Dans la Faculté de théologie, M. le ministre Narbel a bien voulu continuer son cours public sur l'histoire des missions modernes durant le semestre d'hiver.

Comme l'année précédente, M. le juge fédéral Soldan a fait profiter les étudiants de la Faculté de droit de ses leçons sur l'organisation judiciaire fédérale. M. Brocher de la Fléchère, de l'Université de Genève, a conservé son enseignement de l'histoire générale et philosophique du droit. M. Jaquemot, de la même Université, a fait de nouveau des cours sur certains sujets spéciaux d'économie politique et sur l'histoire de la civilisation. M. A. Prélaz, avocat, nommé privat-docent, a pris successivement pour sujets de ses cours le « contrat d'assurance » et la « législation suisse sur les chemins de fer ».

Dans la faculté des sciences, M. E. Wilczek a continué d'enseigner la botanique systématique et la botanique pharmaceutique. Il a été nommé professeur extraordinaire.

§ 2. Etudiants.

En 1892-1893, les étudiants ont présenté l'effectif suivant :

III. SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Vaudois	12	—	10	—
Confédérés	15	1	12	1
Etrangers	17	1	15	—
	<hr/>			
	44	2	37	1
	<hr/>			

RÉSUMÉ

Faculté de théologie	36	—	37	2
» de droit	96	18	161	17
» de médecine	96	3	84	1
» des lettres	33	48	39	50
» sciences (sciences natu- relles et mathémat.)	27	14	22	14
» des sciences (sciences pharmaceutiques)	18	—	17	—
» des sciences (sciences techniques)	44	2	37	1
	<hr/>			
	350	85	397	85
	<hr/>			

NB. — Les cours publics ont été suivis pendant le semestre d'hiver par 136 auditeurs, pendant le semestre d'été, par 34 auditeurs mentionnés ci-dessus.



SECONDE PARTIE

§ 3. Grades.

Licencié en théologie. — L'Université a confié ce grade à 3 candidats : MM. Morel, François, de Chardonne ; de Perrot, Edouard, de Neuchâtel ; Zimmer, Louis, de Lausanne.

Docteur en droit. — Conféré à 2 candidats : MM. Bonzango, Pietro, de Bellinzone ; Pellis, Georges, des Clées.

Licencié en droit. — Conféré à 6 candidats : MM. Kazandjieff, Stoïko ; Mantoff, Wassile, Ouroumoff, Apostol ; Pascaloff, Etienne ; Tcherneff, Wladimir, tous les cinq originaires de Bulgarie ; Pellis, Georges, des Clées.

Docteur en médecine. — Conféré à 8 candidats : MM. Constantin, Eugène, de Genève ; Diettrich, Georges, de Berlin ; Matthey, César, du Locle ; Siegrist, Auguste, de Bâle ; Belkowsky, Israël, Russe ; Mercanton, Félix, de Riez ; Paccaud, Fernand, de Prévonnoloup ; Perret, Louis, de Rolle.

Docteur ès-lettres. — Conféré à 2 candidats : MM. Marchot, Paul, originaire de Belgique ; Millioud, Maurice, Penthéréaz.

Licencié ès-lettres classiques. — Conféré à un candidat : M. Vullhet, Georges, de Commugny.

Licencié ès-lettres modernes. — Conféré à 2 candidats : M. Muret, Maurice, de Morges ; M^{lle} Tanasesco, Euphrosine, de Slatina (Roumanie).

Docteur ès-sciences. — (*Chimie*). — Conféré à 2 candidats : MM. Angelesco, Nicolas, de Bucarest ; Leins, Charles, de Stuttgart ; (*Sciences physiques et naturelles*) : Conféré à 2 candidats : MM. Braun, Léon, Alsacien ; Ducret, Eugène, de Chardonne.

Licencié ès-sciences physiques et naturelles. — Conféré à 5 candidats : MM. Bieler, Théodore, de Préverenges ; Henchoz, Louis, de Rossinières ; Jaccard, Marius, de Ste-Croix ; Lugeon, Maurice, de Chevilly ; Nicollier, Marius, de Vevey.

Licencié ès-sciences physiques et mathématiques. — Conféré à 2 candidats : MM. Dumas, Gustave, de Bussigny-sur-Oron ; Hofmann, Louis, de Guggisberg (Berne).

Licencié es-sciences pharmaceutiques. — Conféré à 1 candidat : M. Majdrakoff, Méthode, Bulgare.

Ingénieur-constructeur. — Conféré à 1 candidat : M. Calvocoressi, Démétrius, Grec.

NB. — Vu l'introduction d'un 7^e semestre à l'Ecole d'ingénieurs, en 1892-1893, il n'y a pas eu d'examens à la fin de l'année universitaire, comme c'était le cas précédemment.

§ 2. Prix de Faculté.

Trois étudiants de Facultés différentes ont présenté des mémoires sur des sujets de leur choix, ainsi que le prescrit notre règlement. M. Jean Spiro, étudiant en droit, a exposé la question peu connue de la « dot en droit musulman » ; M. Israil Belkowsky, de la Faculté de médecine, a étudié le « rôle de la bile et du suc brunérien dans la digestion » ;

M. Maurice Lugeon, de la Faculté des sciences, a soumis à la commission d'examen un travail important de « géologie », rédigé à la suite d'explorations dans « le massif de la Brèche du Chablais ». Le mémoire de M. Lugeon, fort apprécié des spécialistes, recevra les honneurs de l'impression. Chacun des concurrents a obtenu la récompense, d'un chiffre unique, qui pouvait lui être décernée.

§ 3. Concours.

Le programme des concours que l'Université ouvre aux étudiants ne paraît plus solliciter leur activité comme par le passé. Peut-être ce changement de dispositions, que nous regretterions de voir se perpétuer, tient-il en partie à la circonstance que le nombre des sujets proposés est plus restreint qu'autrefois et, par cela même, le choix moins varié. Quoi qu'il en soit, deux étudiants seulement ont présenté des mémoires aux concours de l'année 1892-1893. L'un de ces travaux est le fait d'une jeune étudiante de la Faculté des Lettres. Les noms des lauréats ont été proclamés, en séance publique, le 23 décembre, après lecture des rapports des commissions.

§ 4. Bourses.

Les étudiants qui ont joui d'une bourse pendant l'année 1892-1893 sont au nombre de 11, dont 1 appartenant à la Faculté de théologie, 1 à la Faculté de droit, 1 à la Faculté de médecine, 2 à la Faculté des lettres, 6 à la Faculté des sciences. Le montant de ces subsides s'est élevé à fr. 2150.

§ 5. Discipline.

Durant l'année 1892-1893, la discipline a continué d'être très bonne.

§ 6. Cours et auditeurs.

(Rapports spéciaux des Facultés).

Faculté de théologie protestante. — Pendant le semestre d'hiver, M. le ministre Narbel a continué son cours sur l'histoire des missions modernes. Ses leçons ont été fréquentées, comme précédemment, par plusieurs de nos étudiants et par divers auditeurs et auditrices d'autres Facultés. Un cours d'instruction religieuse a été donné, sous la direction du professeur de théologie pratique, par les étudiants à une classe d'élèves de l'Ecole normale. Les résultats obtenus, la régularité et le zèle avec lesquels ces leçons ont été suivies nous engagent à poursuivre ce genre d'exercices pratiques propres à initier à l'une des fonctions les plus importantes du ministre évangélique.

Le nombre des licences n'a été cette année que de 3. MM. de Perrot Edouard, Morel François et Zimmer Louis, qui, au bénéfice des dispositions transitoires du règlement, n'avait plus qu'à soutenir une dissertation sur un sujet de son choix : le plymouthisme. Ce n'est pas sans un soupir de soulagement que nous avons pris congé, avec ce dernier candidat, d'un régime que l'expérience a condamné. Nous ne voulons pas dire par là que l'application du nouveau règlement ait fourni des preuves décisives en sa faveur. Les épreuves, soit pour l'examen propédeutique, soit pour l'exa-

théologique proprement dit, sont incontestablement plus difficiles que les examens fragmentaires pratiqués ces années dernières. Plusieurs de nos élèves, et parfois d'entre les plus studieux, s'y sont achoppés.

Notre règlement a dispensé les candidats à la licence d'une thèse écrite et imprimée. Mais en instituant le doctorat en théologie, l'Université a laissé ses portes ouvertes aux travailleurs et nous avons la joie d'apprendre que quelques jeunes pasteurs se préparent à en franchir de nouveau le seuil. Leurs travaux, plus rares, il est vrai, compensent certainement par leur valeur les nombreuses dissertations qui, à part de réjouissants exemples, se ressentaient trop de la hâte et de la contrainte où elles avaient vu le jour. 13 candidats ont obtenu cette année le certificat délivré après la réussite des examens propédeutiques.

Les cours libres de la Faculté ont été suivis par quelques dames. Le nombre toutefois de celles qui cherchent à s'initier aux arcanes de la théologie est encore très petit.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans rappeler un événement qui marquera dans l'histoire de notre Faculté. Notre collègue, M. le professeur Henri Vuilleumier, terminait cet été son 50^e semestre d'enseignement. A l'occasion de cet anniversaire, ses anciens élèves se souviennent avec gratitude des longs et féconds labeurs de leur maître aimé et vénéré, des services rendus par lui à la science.

Faculté de droit. — L'année 1892-1893, sans rien présenter de particulier, a vu continuer la marche progressive de cette Faculté. Le nombre des étudiants s'est élevé à 114, pendant le semestre d'hiver, et est monté à 178 pour le semestre d'été. C'est toujours parmi les Allemands et les ressortissants des principautés danubiennes que se recrutent la plupart de nos étudiants étrangers.

L'enseignement a continué à se développer ; quelques cours ont été ajoutés à ceux qui se donnaient précédemment, de façon à donner de plus en plus satisfaction aux étudiants étrangers, sans perdre de vue les besoins de nos nationaux.

Dans le personnel enseignant, nous avons un seul changement à signaler : M. Walras, ayant dû nous quitter pour raisons de santé, a été nommé professeur honoraire et remplacé par M. Vilfredo Pareto, de Florence, appelé comme professeur extraordinaire au commencement du semestre d'été. Notre université a fait en sa personne une précieuse acquisition. Très maître de son sujet, parlant avec une grande clarté et élucidant sans peine les matières si difficiles de son enseignement, M. Pareto était éminemment qualifié pour succéder à notre ancien collègue, et ses leçons ont été promptement suivies par de nombreux auditeurs.

Les dissertations présentées ont dénoté un travail sérieux ; citons « le régime matrimonial » de M. Pellis, « il reato politico e l'estradizone » de M. Bonzanigo.

Faculte de médecine. — Durant l'année 1892-1893, la Faculté de médecine a vu le nombre de ses privat-docents augmenter dans la personne de M. le D^r Guil. Rossier et de M. le D^r Jules Berdez. M. Rossier a été nommé par le Conseil d'Etat sur la présentation de nombreux travaux intéressants surtout la gynécologie et l'obstétrique. Son travail d'agrégation a traité d'un sujet différent, du « carcinome primitif de la plèvre ». Il a offert aux étudiants un cours de répétition d'opérations gynécologiques et un cours de gynécologie. M. Berdez a présenté comme thèse d'agrégation un mémoire sur la « cellule nerveuse », dans lequel il a résumé une série de recherches originales et laborieuses.

Il a fait une leçon d'ouverture, publique, sur la « migraine ». Il est à rappeler que M. Berdez faisait depuis un an déjà un cours libre d'électrothérapie, qu'il poursuit comme privat-docent.

Le nombre des étudiants inscrits pour les cours de la Faculté a notablement augmenté. Les cours ont été généralement suivis avec assiduité et succès.

67 étudiants, dont 9 dames, ont été inscrits pour les cours « propédeutiques » ; 27, dont 2 dames, pour les « cliniques » du semestre d'hiver ; 63, dont 7 dames, pour les cours « propédeutiques » ; 20 pour les « cliniques » du semestre d'été.

La commission fédérale des examens, composée de professeurs de la Faculté de médecine, a fait subir les épreuves et délivré des certificats, dans les deux sessions de l'année, à 43 candidats, 33 pour les examens « propédeutiques », 10 pour les examens professionnels.

Durant l'année 1892-1893, la faculté a conféré le diplôme de docteur en médecine à Messieurs :

Louis Perret, de Rolle. Dissertation inaugurale : Du traitement de l'hydrocèle.

Félix Mercanton, de Riez (Carcinomes primaires multiples).

Georges Diettrich, de Berlin (Extirpation du rectum cancéreux).

Eugène Constantin, de Geneve (Recherche pratique de la refraction oculaire au moyen du mouvement de l'image ophtalmoscopique).

J. Belkowsky, de Berolitschew, Russie (Tumeurs du mésentère).

Auguste Siegrist, de Bâle (Beitrag zur Kenntniss vom Wesen und Sitze der Hemicrania ophthalmica).

César Matthey, du Locle (Epilepsie Jacksonienne. — Traitement).

Fernand Paccaud, de Prévonnoloup (Recherches sur les modifications des parois vasculaires dans l'établissement de la circulation collatérale).

Dès l'ouverture de l'année universitaire 1892-1893, une « policlinique » a été annexée à la Faculté de médecine. Le Conseil d'Etat a appelé M. le Dr Demiéville pour diriger cet important service. Par convention du 16 septembre 1892, la Société du dispensaire central de Lausanne a remis à l'Etat le dispensaire central pour être utilisé comme *policlinique universitaire*. La commune de Lausanne participe par un subside annuel de fr. 2400 à la dépense résultant de la fourniture des médicaments et des objets de pansement à la population pauvre qui relève de ce service. Par contre, la commune perçoit un loyer de fr. 200 pour le bâtiment qu'occupe ce dernier, place Pépinet. Dès l'abord, cette création a répondu à nos espérances et a pris une marche assurément réjouissante.

Mentionnons encore le fait que l'Ecole de médecine jouit depuis cet automne d'un nouvel appareil de chauffage à la vapeur, installé sur le modèle de celui qui fonctionne au bâtiment de chimie et de physique, et dont professeurs et étudiants sont fort satisfaits. Il serait à désirer que l'éclairage électrique pût, un jour, remplacer le gaz à l'amphithéâtre d'anatomie.

Faculté des lettres. — Pendant l'année 1892-1893, la Faculté des lettres a vécu, c'est-à-dire qu'elle a passé par la série d'événements heureux et malheureux qui constitue la vie. Deux nouveaux enseignements sont venus s'ajouter à ceux qui existaient déjà : M. Taverney a bien voulu faire,

en qualité de privat-docent, un cours de langue et de littérature roumaines ; M. Muret, sur le préavis de la Faculté, a été appelé par le Conseil d'Etat à professer à l'Université la langue et la littérature espagnoles. Ainsi le cycle des études littéraires se complétera peu à peu, et, aux jeunes gens qui veulent s'instruire, aucun secours ne sera refusé.

Deux doctorats ont été accordés durant cette année ; le 1^{er}, à M. Paul Marchot, auteur d'une dissertation sur quelques points difficiles de la phonétique. Le doyen de la Faculté l'a félicité de sa dissertation et de la manière brillante dont il l'a défendue. (M. Marchot a été appelé à la chaire de langues romanes à l'Université de Fribourg). M. Maurice Milliod a présenté un travail sur la philosophie de Schopenhauer. La Faculté, à l'unanimité, lui a témoigné sa satisfaction, tout en lui accordant le titre qu'il avait si bien mérité.

Le point sombre de notre horizon, ce sont les licences. Beaucoup d'étudiants des deux sexes se sont imaginé que les épreuves étaient faciles et qu'on pouvait les aborder sans une préparation très solide. L'évènement ne leur a pas donné raison, et plusieurs d'entre eux ont fait naufrage. La Faculté espère qu'ils seront plus prudents à l'avenir, et déjà, au commencement de l'année 1893, elle peut compter sur de bons éléments, qui fourniront à nos établissements d'instruction publique des maîtres capables et zélés.

Faculté des sciences. — I. SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

Durant le semestre d'hiver, il a été donné 64 cours divers représentant 197 heures par semaine et durant celui d'été 69 cours représentant 207 heures. Il n'est pas compté ici les heures consacrées aux étudiants avancés qui séjour-

nent dans les laboratoires pendant toute la journée, ni les heures consacrées aux excursions sur le terrain, ces chiffres étant impossibles à évaluer mais représentant un très grand nombre d'heures par semaine.

La Faculté des sciences a délivré 6 diplômes de licenciés et 4 de docteurs durant l'année.

Le laboratoire de *chimie agricole* est suivi par plusieurs élèves appartenant à la fois à l'Université et au cours supérieur de l'Institut agricole; les installations nouvelles dont jouit maintenant cette spécialité seront encore plus utilisées et nous sommes heureux que notre enseignement supérieur puisse être de quelque utilité à notre population agricole.

Le *laboratoire de physique* a une clientèle grossissant à chaque semestre; 14 étudiants y ont travaillé durant l'année et un étudiant, M. Gross, y a travaillé tous les jours non seulement à exécuter des expériences, mais aussi à construire des appareils sous la surveillance de M. le professeur Dufour et la direction du mécanicien de l'atelier, M. Mœhlenbruck.

Le *laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée* a été fréquentée par 32 étudiants.

Les travaux qui s'y font sont des plus complets grâce à la grande activité de son chef M. le prof. Blanc. Le travail de laboratoire a été très ingénieusement complété par des dragages et des pêches dans le lac.

Le *laboratoire de botanique* de M. Jean Dufour a été suivi par six étudiants en hiver et par deux étudiants en été. Celui de M. Wilczek, s'appliquant plus spécialement à la

Le jardin des plantes, a été fréquenté pendant l'été par les étudiants.

Le laboratoire de paléontologie, que dirige M. Renevier, a été suivi par dix étudiants qui ont pu parcourir l'ensemble des principaux fossiles classiques dont la connaissance est indispensable pour la stratigraphie.

Le laboratoire de minéralogie et de pétrographie a été fréquenté par huit étudiants en hiver et quatre en été. Ce laboratoire, aujourd'hui plus au large, a aussi une fréquentation plus grande ; il a été pourvu de deux très bons microscopes et d'une grande collection de minéraux et de roches en coupes minces pour l'étude.

Les excursions géologiques et botaniques conduites par MM. Golliez et Wilczek ont été suivies par de nombreux participants. Elles se sont terminées par une excursion de fin de semestre de huit jours à travers la Tarentaise, la Maurienne et le Dauphiné.

Les exercices de mathématiques sont l'équivalent de nos laboratoires pour les étudiants en sciences mathématiques. MM. Amstein, Lacombe et Mayor ont chacun de tels exercices annexés à leurs cours. Les étudiants en sciences ont fréquenté assidûment ces exercices et à la satisfaction de leurs dévoués professeurs. Les exercices d'épures de géométrie descriptives sont également très suivies.

Des exercices scientifiques et pédagogiques ont été institués par les professeurs de mathématiques et de sciences naturelles.

La Faculté des sciences a eu le plaisir de pouvoir mon-

trer ses installations et ses moyens de travail aux nombreux savants venus à Lausanne à l'occasion de la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles l'automne dernier. Ces installations ont été favorablement jugées et admirées même par les spécialistes qui les ont visitées.

II. SECTION DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES. — L'évènement le plus important de l'année a été la transformation des anciennes installations de la place du Tunnel dans le nouveau bâtiment de chimie et de physique.

Le laboratoire de chimie a été fréquenté par 87 étudiants :

Section des sciences physiques et naturelles,	16	étudiants.	
»	»	pharmaceutiques,	. . . 21 »
»	»	techniques,	. . . 14 »
Faculté de médecine,			. . . 36 »
			<hr/>
			87 »

Huit étudiants ont subi l'examen fédéral de maître pharmacien ; un étudiant, l'examen de la licence es-sciences pharmaceutiques, et deux étudiants ont fait le doctorat es-sciences en présentant des thèses élaborées au laboratoire de chimie de notre Université.

III. SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES.

A. *Données statistiques.* — A l'ouverture des cours du semestre d'hiver 1892-1893, le « régime intérieur » de l'école d'ingénieurs comptait 41 élèves, dont 20 en 1^{re}, 14 en 2^{me} et 7 en 3^{me} année.

Pour des motifs divers, 7 élèves ont quitté l'école pendant le semestre d'hiver déjà et 2 pendant le semestre d'été, deux d'entre eux avec l'intention de recommencer leur an-

Des 32 élèves restants qui ont subi les examens réguliers de mars et de juillet 1893, 31 ont obtenu leur promotion.

Etudes. — Notre règlement de section du 15 octobre 1891 substitue à l'ancien système des examens de diplôme un bloc, celui de la subdivision en deux séries : celle des épreuves portant sur les disciplines essentiellement théoriques — examen propédeutique — et celle des épreuves portant sur les branches essentiellement pratiques — examen pratique. L'étudiant subit l'examen propédeutique au début de sa 3^e année d'études, tandis que l'examen pratique a lieu qu'à la fin du 7^e semestre, soit au terme du cycle normal des études.

Ce dispositif nouveau a été appliqué pour la première fois en octobre 1892, à la volée admise à l'Ecole en 1890. Cinq élèves, sur sept, ont été déclarés admissibles à l'examen pratique, qu'ils subiront en mars prochain.

Le propédeutique de 1893 a été abordé par 13 élèves, dont 11 ont été admis.

Nous avons l'impression que le principe du dédoublement des épreuves du diplôme est rationnel et que le mode de faire actuel présente de sérieux avantages sur le précédent.

A propos d'innovations, signalons le fait que, pour la première fois également, la volée entrée à l'Ecole en 1890 a été astreinte à prolonger ses études d'un semestre, conformément aux dispositions du règlement universitaire du 10 juillet 1890. Cette expansion du cycle de notre enseignement a permis le développement de quelques-uns des anciens cours et l'introduction d'un certain nombre de cours nouveaux, les uns communs à nos trois spécialités, les autres réservés à chacune de celles-ci. Ces résultats ont

été obtenus sans aucune augmentation du personnel enseignant, par la simple adjonction de 2 à 3 heures hebdomadaires au programme de sept des professeurs attachés à l'École.

G. Personnel enseignant. — Nous n'avons à signaler sous cette rubrique qu'un seul fait : l'appel par le Conseil d'Etat, en date du 10 janvier 1893, de M. Octave Rochat, diplômé ingénieur en décembre 1892, aux fonctions de « chef des travaux graphiques et répétiteur de mathématiques » dans notre section.

Collections. — Abstraction faite des acquisitions courantes, nos collections se sont enrichies des dons suivants, au sujet desquels nous exprimons ici publiquement notre sincère gratitude à leurs auteurs :

1° M. l'ingénieur G. de Molin a remis à notre bibliothèque 16 années des « Mémoires de la Société des Ingénieurs civils de France » et 16 ans du « Bulletin de la Société de l'industrie minérale » ;

2° M. Th. Sahatchieff, élève de II^e année, a cédé à l'École deux modèles de « Surfaces réglées » très habilement exécutés par lui ;

3° La Direction de l'École nationale des Ponts et Chaussées de France nous a fait parvenir la 24^e livraison du « Portefeuille des dessins distribués à ses élèves » ;

4° Enfin M. le professeur Lehr a fait don à notre bibliothèque du tome LXII^e du « Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse ».

E. Divers. — L'été de 1893 a vu s'opérer une importante transformation dans l'aménagement de l'immeuble occupé par notre école depuis ses premières années. C'est la créa-

On dans les combles du bâtiment de trois salles de dessin nouvelles, éclairées par le haut, et la transformation de l'une des salles existantes — celle du rez-de-chaussée — en un auditoire devenu absolument indispensable. La Société de l'Ecole spéciale, propriétaire de l'immeuble, s'est chargée des frais qu'entraînait cette augmentation de locaux ; en retour, l'Etat a renouvelé le bail pour 7 ans à partir du 25 septembre 1893 portant le loyer de 4500 fr. à 5850 fr. ; la différence représente le loyer des nouveaux locaux et l'annuité des avances faites par la Société de l'Ecole spéciale.

Avec ses 57 élèves actuels, notre Ecole dispose de 3 auditoires de 30 à 35 places chacun, de 6 salles de dessin pouvant contenir, les unes 8, les autres jusqu'à 16 élèves, et de 3 locaux de service à l'usage de la Direction et du personnel enseignant. Cela paraît devoir suffire et néanmoins, pour peu que le nombre de nos étudiants continue à s'accroître dans la proportion de ces dernières années, nous ne tarderons pas à nous trouver de nouveau à l'étroit.



ETABLISSEMENTS ANNEXES

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

Le 24 novembre 1892, le Grand Conseil accordait des pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour l'organisation et l'administration de la Bibliothèque cantonale. Le 4 août 1893, le Conseil d'Etat arrêtait les dispositions provisoires qui, après modifications que l'expérience d'une année montrera comme nécessaires, seront soumises au Grand Conseil avant le 31 décembre 1894.

M. Louis Dupraz, qui joint aux connaissances du bibliophile les précieuses qualités qui font l'administrateur, était appelé aux fonctions de bibliothécaire en chef. Un sous-bibliothécaire était nommé en la personne de M. Aloys de Molin et, au 31 décembre 1893, MM. Borgeaud et Emery

tenaient leur retraite avec remerciements pour services rendus.

L'arrêté du 4 août 1893 est entre en vigueur le 1^{er} janvier 1894.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Livres sortis

Mois	Volumes
Janvier . . .	608
Fevrier . . .	646
Mars . . .	634
Avril . . .	564
Mai . . .	625
Juin . . .	507
Juillet . . .	590
Août . . .	376
Septembre . . .	600
Octobre . . .	646
Novembre . . .	876
Decembre	717
Total	<hr/> 7389

Especies de livres sortis de la Bibliotheque

Lettres.	Volumes
A. Bibliographies et encyclopedies,	74
B. Mémoires des Sociétés savantes, périodiques et journaux,	725

C. Géographie, voyages, diplomatique, héra- dique,	164
D. Histoire ancienne et du moyen-âge,	205
E. Histoire moderne,	446
F. Histoire suisse,	150
G. Histoire des religions,	160
H. Histoire ecclésiastique suisse,	24
J. Biographies, mémoires, lettres,	178
K. Dictionnaires, grammaires, linguistique,	108
L. Littérature ancienne,	485
M. Littérature moderne,	2719
N. Philosophie, éducation,	255
O. Sciences mathématiques et militaires,	420
P. Physique, chimie, histoire naturelle,	427
Q. Sciences médicales,	88
R. Arts, métiers, agriculture,	96
S. Politique, sociologie,	112
T. Jurisprudence,	345
U. Théologie dogmatique,	106
V. Théologie pratique,	101

Total 7389

Livres consultés à la Bibliothèque.

Mois	Volumes
Janvier	3280
Février	2640
Mars	2040
Avril	2120
Mai	1420
Juin	2080

Juillet	1680
Août	660
Septembre	1740
Octobre	1880
Novembre	2400
Décembre	1480
Total	<u>23420</u>

Dons.

Donateurs à la Bibliothèque cantonale en 1893 :

Direction de l'éducation du Canton de Berne ;
 MM. Delebecque ingénieur des ponts et chaussées, à
 Thonon ;

Lehr, professeur honoraire de l'Université,

Forel, professeur à l'Université ;

Bieler, directeur de l'Institut agricole ;

Viret, directeur du Gymnase classique ;

Vulliet Paul, ancien professeur ;

Secretan, pasteur, à Lausanne ;

Payot, éditeur, à Lausanne ;

M^{me} Joel, veuve, ancien syndic de Lausanne ;

Feu M. Dumont, ancien bibliothécaire, a légué à la Bibliothèque une somme de fr. 1000 qui a été affectée à l'achat d'un ouvrage de valeur la *Roma sotterranea cristiana* de Rossi.

Par dispositions testamentaires, M. Sylvius Chavannes, ancien inspecteur des collèges communaux, a légué à la Bibliothèque cantonale le fameux *Mireour du monde*, manuscrit du XIV^e siècle découvert par M. Félix Chavannes

dans le caveau des archives de La Sarraz. Cette œuvre de beaucoup de valeur avait sa place marquée dans notre bibliothèque cantonale et nous tenons à réitérer ici à M^{lle} Joséphine Chavannes, sœur du légataire, l'expression de notre reconnaissance.

La Bibliothèque-annexe de l'Ecole de médecine continue à rendre de précieux services à MM. les médecins, aux internes de l'hôpital cantonal et aux étudiants de la Faculté de médecine. Outre la continuation des périodiques, l'Etat a fourni pour plus de fr. 600 d'ouvrages de science médicale. Le catalogue de ceux des livres appartenant à la Bibliothèque cantonale, en dépôt à cette bibliothèque, a été remis pour contrôle à M. le bibliothécaire en chef.

MUSÉES



L'arrêté du 4 août 1893, qui abroge celui de 1873, n'a pas apporté de modifications profondes à l'état de choses ancien sanctionné par l'expérience.

La surveillance et la direction générale des musées restent confiées à des commissions présidées par le chef du Département et composées des conservateurs. Ceux-ci sont au nombre de quatre pour les Musées d'histoire naturelle ; ils ont sous leurs ordres trois préparateurs ; un pour le Musée de botanique, un pour le Musée de géologie et un pour celui de zoologie.

Le Musée d'antiquités a été subdivisé en deux sections qui ont chacune un conservateur. M. Adrien Colomb dirige le cabinet d'antiquités lacustres ; M. Aloys de Molin a été chargé, dès le 1^{er} janvier 1894, du cabinet d'antiquités, des médailles et des manuscrits.

M. Cousin, concierge de la bibliothèque cantonale, a été nommé concierge des Musées zoologique et d'antiquités.

